



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU SOCCER À 11

Toutes les parties seront jouées en conformité avec les règlements de la FIFA, les règlements de la F.S.Q. et par les modifications suivantes des règles du jeu et règlements de la Ligue.

Un match perdu par défaut entraîne un score de 3-0 (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante) et un point perdu au classement (-1).

Un match perdu par forfait entraîne un score de 5-0 (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante) et quatre points perdus au classement (-4). Tous forfaits doit être confirmé par le Comité de la Ligue Métro.

Tout match perdu par forfait entraîne la disqualification de l'équipe fautive des séries de la coupe (play-offs).

### C11-1 RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

- Les entraîneurs doivent agir de façon responsable (FIFA loi 5).
- Les entraîneurs des deux équipes sont responsables de la sécurité de tous les joueurs, entraîneurs, spectateurs, arbitres, assistants-arbitres et ce avant, pendant et après la partie.
- Tous les entraîneurs doivent travailler en vue de devenir un «Entraîneur-Animateur certifié».
- Tous les entraîneurs doivent montrer leur carte de certification P.N.C.E. au moment de l'enregistrement en vue d'obtenir leur passeport d'entraîneur.
- Au minimum, un des entraîneurs parmi le personnel de l'équipe, doit posséder une certification minimale de P.N.C.E. pour le niveau correspondant ci-dessous:
  - Entraîneur-animateur Enfant, Jeune et Sénior (EAF) & Niveau 1 théorique (Partie A) - divisions 1 « AA »;
  - Entraîneur-animateur Senior (EAS) – divisions « A » 2 à 5 femmes et hommes 2 à 6;
  - Entraîneur-animateur Moniteur – divisions « L » 6 à 8 femmes et hommes & à 9.

	Niveau pratique	Niveau théorique
<b>Division 1 AA</b>	Entraîneur-animateur Enfant, Jeune et Sénior (EAF)	Niveau 1 Théorie (partie A)
<b>Division 2 – 6 Homme A</b> <b>Division 2 – 5 Femme A</b>	Entraîneur-animateur Senior (EAS)	Non requis
<b>Division 7 – 9 Homme L</b> <b>Division 6 – 8 Femme L</b>	Entraîneur-animateur Moniteur	Non Requis

\* Veuillez noter que les équipes n'ayant pas ces certifications en date du 15 juillet auront une amende de 75,00\$

- Pour tous les matchs, la participation de l'entraîneur-animateur est requise ;
  - Division 1 « AA »; un entraîneur-animateur certifié, non joueur, non suspendu (selon la clause e) si haut) doit être présent et doit apparaître sur la feuille de match pour 75% de tous les matchs. Pour le 25% restant des matchs, un entraîneur non-joueur et non suspendu doit être présent sur la feuille de match. Les équipes non conformes recevront une amende de 25\$ pour tous les matchs à l'extérieur du 75%.
  - Division 2 et 3 « A » ; un entraîneur-animateur, non joueur, non suspendu doit être présent et doit apparaître sur la feuille de match pour tous les matchs. un entraîneur-animateur certifié, non joueur, non suspendu (selon la clause e) si haut) doit être présent et doit apparaître sur la feuille de match pour 75% de tous les matchs. Pour le 25% restant des matchs, un entraîneur non-joueur et non suspendu doit être présent sur la feuille de match. Les équipes non conformes recevront une amende de 25\$ pour tous les matchs à l'extérieur du 75%. Division « A » 3 à 5 femmes, et 3 à 6 hommes ; un entraîneur-animateur, joueur ou non, non suspendu doit être présent et doit apparaître sur la feuille de match pour tous les matchs.
  - Division « L » 6 à 8 femmes et 7 à 9 hommes; un entraîneur-animateur, non joueur, non suspendu doit être présent et doit apparaître sur la feuille de match.



## RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



- g) Si un entraîneur-animateur, non joueur (là ou requis) est renvoyé du match et aucun autre entraîneurs ne sont listés sur la feuille de match, alors le match sera perdu par défaut **3-0**, si un entraîneur-joueur est listé sur la feuille de match, alors ce joueur doit être substitué ou quitter le terrain et assumer le rôle d'entraîneur pour le restant du match et ne peut pas retourner sur le terrain comme joueur.
- h) Tous les entraîneurs doivent assister à la réunion annuelle des entraîneurs, ceci n'est pas une option. Le Comité de la Ligue Métro se réserve le droit de sanctionner les Clubs et/ou les entraîneurs qui ne participent pas.
- i) Les entraîneurs des divisions compétitives (A et AA) doivent assister au séminaire annuel des entraîneurs de la région du Lac St-Louis.
- j) Les entraîneurs doivent présenter les passeports validés de la F.S.Q. pour tous les joueurs et entraîneurs ainsi que la feuille de match officielle CLAIEMENT IMPRIMÉE et LISIBLEMENT complétée (pas d'étiquettes) et SIGNÉE à l'arbitre pour vérification au moins 15 minutes avant le coup d'envoi mais pas plus tard que l'heure prévue au calendrier. Le match doit commencer au plus tard 15 minutes après l'heure prévue au calendrier (voir C11-1 n).
- k) Tous les joueurs réservistes doivent posséder un passeport régional. Le manque de se conformer entraînera un match perdu par défaut par un score de **3-0** et une amende de **25\$** sera imposée.
- l) Une fois qu'un match a commencé, tout entraîneur ou officiel de club qui retire son équipe ou qui refuse de continuer sa participation au match perdra son match par un forfait de **5-0** (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante), quatre points seront retirés du classement (-4) et une amende de **150\$** sera imposée.
- m) L'entraîneur doit s'assurer que les membres de l'équipe absents soient biffés de la feuille de match et que le résultat, le(s) compteur(s), avertissement(s) et expulsion(s) sont correctement inscrits sur la feuille de match avant de reprendre possession de ses passeports et de sa copie des feuilles de match officielles de la Ligue. **Toute intention de protêt doit être notée immédiatement sur la feuille de match immédiatement après la partie.** Il est de la responsabilité de l'entraîneur de récupérer ses passeports et feuille de match à la fin de la partie. Les feuilles de match doivent être complétées entièrement, SIGNATURE de l'entraîneur, date, le nom de l'équipe, la catégorie, le numéro du match, les noms complets des joueurs, des entraîneurs, des moniteurs avec leur numéro de passeport ainsi que toutes autres informations requises (ex. joueurs réserves (« R »), suspensions, etc....) En cas contraire, une amende de **25\$** sera imposée. Aucune addition ou modification ne sera permise par le personnel des équipes sur la feuille de match après le début de la partie.
- n) Une amende de **150\$** sera imposée sur l'équipe visiteuse n'ayant pas ses chandails de couleur alternative. Le match sera remis au calendrier si l'arbitre considère le match non jouable.
- o) Les entraîneurs doivent transférer uniquement l'information de sa feuille de match au système PTS dans les 36 (trente-six) heures suivant la fin du match. Le fait de ne pas s'y conformer résultera en une amende de **10\$**.
- p) Il demeure la responsabilité de l'entraîneur de l'équipe receveuse de fournir une enveloppe pré-timbrée à l'arbitre qui doit envoyer les feuilles de match au statisticien de la ligue dans les 7 (sept) jours suivant la partie. Le non-respect de ce délai résultera en une amende de **25\$**.
- q) Le résultat des matchs joués ainsi que le classement des équipes sont disponibles sur la page Internet ([www.tsisports.ca/soccer/ligue](http://www.tsisports.ca/soccer/ligue)) Si un entraîneur croit qu'un pointage affiché est incorrect, un délai de dix (10) jours depuis la date du match est accordé à l'entraîneur pour formuler une demande de révision. Toute demande de révision doit être faite par écrit (ou par courriel) par le représentant du club, des copies claires et lisibles des feuilles de match doivent être envoyés au statisticien de la Ligue et/ou à l'administrateur de la Ligue Métro. Aucune modification ne pourra être apportée au pointage et/ou au classement après ledit délai de dix (10) jours.
- r) Il est interdit aux entraîneurs et aux spectateurs de se trouver derrière la ligne des buts ou de courir le long des lignes de touche du côté des entraîneurs. Les spectateurs doivent prendre place sur le côté du terrain opposé à celui des équipes (au moins 2 mètres de la ligne de touche) et cela en tout temps. Les joueurs les entraîneurs doivent demeurer à l'intérieur de la surface technique. Les substitutions de joueurs doivent s'effectuer à la ligne médiane, 1 mètre de la ligne de touche.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



- s) Les entraîneurs doivent s'assurer qu'aucun spectateur n'entre sur le terrain de jeu. Toute effraction à ce règlement résultera en un match perdu **3-0** par l'équipe prise en défaut. Les équipes recevront des mesures disciplinaires supplémentaires par le Comité de Discipline régional ou par le Comité de la Ligue Métro
- t) En tout temps, seuls les membres du Comité de la Ligue Métro identifiés du LSL, les arbitres, le personnel et les joueurs enregistrés peuvent être présents sur le terrain de jeu et le long des lignes de touche du côté des équipes. Un maximum de trois (3) entraîneurs et gérants, excluant les physio ou thérapeutes) et un maximum de 18 joueurs sont permis à l'intérieur de la surface technique. Ils doivent tous être inscrits sur la feuille de match. SEULEMENT dans le cas d'une blessure nécessitant l'aide d'un parent ou d'une personne de premiers soins, l'arbitre peut autoriser la présence d'une telle personne à l'intérieur de la surface technique durant le temps où des soins médicaux sont nécessaires. L'impossibilité de se plier à ce règlement résultera en un match perdu **3-0** par l'équipe prise en défaut.
- u) Les entraîneurs ont la responsabilité d'enregistrer sur la feuille de match officielle de la Ligue, dans la section suspensions, les suspensions purgées.
- v) Les entraîneurs ont la responsabilité de s'assurer que tous les joueurs et entraîneurs participant à la partie ont été cochés sur la feuille de match par l'arbitre. Tout nom n'ayant pas été biffé sera considéré comme ayant participé au match. Tous les autres noms doivent être rayés avant le début de la deuxième demie.
- w) En tout temps (avant, pendant et après le match), il est interdit de fumer à l'intérieur de la surface technique. L'impossibilité de se plier à ce règlement résultera à des sanctions additionnelles imposées par le Comité de la Ligue Métro.
- x) Aucune boisson alcoolisée ni aucune drogues ne sont permis à l'intérieur de la surface technique. Toute effraction à ce règlement résultera en des sanctions imposées par le Comité de la Ligue Métro et/ou le Comité de discipline régional.
- y) Les entraîneurs n'essayeront pas d'influencer indûment les décisions de l'arbitre. Des mesures disciplinaires peuvent être prises par le comité de Ligue Métro.

## C11-2 RETARD DES ÉQUIPES

- a) Si une équipe ne peut se présenter après 15 (quinze) minutes de l'heure fixée du coup d'envoi, sans les exigences minimales de huit (8) joueurs et/ou un (1) entraîneur, le match sera perdu par défaut en faveur de l'équipe adverse par le compte de **3-0**.
- b) Deux défaites de la sorte par n'importe laquelle des équipes entraînera une amende de 100\$; toute faute par défaut additionnelle entraînera une amende de 200\$ par match.
- c) Les retards exceptionnels sont notés sous la section C11-3.

## C11-3 ÉQUIPE ABSENTE

- a) Une équipe qui ne peut se présenter pour un match doit en avertir l'équipe adverse, le statisticien de la ligue et l'administrateur de la Ligue Métro au moins cinq (5) jours ouvrables, avant la date prévue au calendrier. Le match sera décerné à l'équipe opposée par le compte de **3-0**. Une équipe absente à deux (2) reprises se verra imposé d'une amende de **300\$**.
- b) Dans le cas d'une absence sans préavis de cinq (5) jours ouvrables, l'équipe fautive perd le match par le compte de **5-0**, quatre points sont retirés du classement (-4), une amende de **250\$** est immédiatement imposée et sa participation aux séries de la coupe est retirée.
- c) Une équipe incapable de se présenter pour une partie demandant un déplacement vers les frontières normales de la région du Lac St-Louis ou à l'extérieur des frontières normales de la région du Lac St-Louis perd le match par forfait **5-0**, se voit imposer une amende de **500\$**, quatre points sont retirés du classement (-4) et sa participation aux séries de la coupe est retirée. Si ceci a lieu au niveau de la division 1 AA, l'équipe sera exclue de la division 1 AA l'année suivante.
- d) Toute circonstance exceptionnelle peut être adressée au comité de la Ligue Métro.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



## C11-4 MATCHS VALIDES ET FORFAITS

- a) Une équipe présentant moins de huit (8) joueurs enregistrés compétitifs avec passeports physiques sur le terrain ou utilisant un joueur sous suspension ou inéligible ou sans passeport ou ayant un entraîneur suspendu présent à l'intérieur de la surface technique ou inscrit sur la feuille de match officielle de la Ligue Métro perdra la partie par défaut. La victoire sera accordée à l'équipe opposée par le compte de **3-0**.

- b) La durée de la partie est celle fixée par la F.S.Q., comme suit :

SENIOR U19 – U35	2 périodes égales de 45 minutes
O35+	2 périodes égales de 45 minutes

- i. Pas de surtemps ne sera joué lors des parties en saison régulière.

- c) La partie sera jugée valide lorsque le temps suivant aura été joué :

SENIOR U19- U35 Divisions 1-6 hommes & 1-5 femmes	68 minutes d'un match de 90 minutes
SENIOR U19- U35 Divisions 7-9 hommes & 6-8 femmes	45 minutes d'un match de 90 minutes
O35	45 minutes d'un match de 90 minutes

- d) Si pour toute raison autre que la température un arbitre arrête un match avant la fin des durées mentionnées ci-haut, le Comité de la Ligue Métro, sur réception du rapport de l'arbitre, jugera de la validité du match.
- e) Dans le cas où les circonstances ne permettraient pas la pleine tenue d'un match, et lorsque l'arbitre est informé de ce fait avant que la partie ne commence, l'arbitre a le pouvoir de raccourcir chaque demie pour autant qu'elles restent égales et que la partie conserve une durée suffisante pour être légale (voir C11-4c). Dans une telle situation, les entraîneurs des deux équipes doivent être informés des raisons de cette décision ainsi que de la nouvelle durée des demies. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle.
- f) Dans le cas où deux (2) demies inégales ont été jouées et ce pour des raisons autres que C11-4 (e), mais à l'intérieur des temps réglementaires pour que la partie soit officialisée, le résultat final sera valide. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle.
- g) Dans le cas où l'arbitre doit mettre fin à la première demie avant le temps réglementaire, l'arbitre, après avoir avisé les deux entraîneurs de sa décision, doit :
- Jouer le temps manquant avant le début de la mi-temps, en redémarrant avec un ballon au pied 'drop ball' d'où était la position du ballon lors de l'arrêt, soit du centre du terrain.
  - Jouer la deuxième demie d'une durée égale au temps de la première demie pourvu que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité de la partie.
  - Jouer la deuxième demie d'une durée normale pourvu que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité de la partie.
  - Les entraîneurs ne peuvent en aucun cas tenter d'influencer excessivement la décision de l'arbitre
  - L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle.
- h) Une fois le match débuté, tout entraîneur ou représentant du Club qui déclare forfait ou qui refuse de poursuivre le match sera assujéti à des mesures disciplinaires par la Ligue Métro et recevra une amende de **150\$**. Le match sera perdu par un forfait de **5-0** (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante), quatre points (-4) seront retirés du classement et la participation de l'équipe aux séries de la Coupe sera retirée.

N.B. Toute interruption au progrès normal d'une partie ou un refus de débiter une partie peut être considérée comme un retrait.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



## C11-5 CLASSEMENT DE LA LIGUE

- a) Les points sont accordés de la façon suivante:
  - 3 points pour une victoire
  - 1 point pour une partie nulle
  - 0 point pour une défaite
  - -1 (moins 1) point pour un match perdu par défaut
  - -4 (moins 4) points pour un match perdu par forfait
- b) Le classement se fait par l'addition des points remportés ou enlevés tel que prévu à l'art. C11-5a.
- c) En cas d'égalité en fin de saison régulière, le classement final sera établi de la façon suivante (FSQ art. 40.41);
  - c-1) Bri d'égalité entre deux équipes;
    - i) Le classement le plus élevé entre les deux équipes ex aequo lors des matches vis-à-vis;
    - ii) La différence (+/-) la plus élevée entre les buts marqués et buts concédés dans les matches joués entre les deux équipes ex aequo;
    - iii) L'équipe ayant le plus de but marqués (but pour);
    - iv) L'équipe ayant le moins de buts concédés (but contre)
  - c-2) Bri d'égalité entre trois équipes;
    - i) La différence (+/-) la plus élevée entre les buts marqués et buts concédés;
    - ii) L'équipe ayant le plus de but marqués (but pour);
    - iii) L'équipe ayant le moins de buts concédés (but contre);
    - iv) Les équipes procèdent à des tirs de pénalité selon la FIFA (5 tirs);
    - v) Identifier chaque équipe en tant que équipe « A », « B » et « C », trois (3) mini-matches avec cinq (5) tirs de pénalité effectué par chaque équipe avec un alignement de match comme suit : A contre B, B contre C, C contre A. Le classement final sera déterminé utilisant les critères de bri d'égalité c-2) i) à v).
- d) Les champions de la Ligue, des séries de la Coupe et de la Coupe Métro de chaque division se verront présentés trophés, plaques, et médailles ou prix en finales de Coupe ou durant la soirée de prix de la Ligue en octobre.
- e) Tout match perdu par forfait entraîne la disqualification de l'équipe aux matchs de série de la Coupe ainsi qu'aux matchs de la coupe Saputo AA.

## C11-6 PÉRIODE DE REFROIDISSEMENT

- a) L'arbitre peut, sans préavis, retirer un joueur du terrain de jeu pour une période de temps de dix (10) minutes si sa conduite ou son jeu le nécessite. Le joueur retiré peut être remplacé sur le terrain de jeu par un autre joueur éligible. L'arbitre a le pouvoir discrétionnaire de donner ou non un avertissement à ce joueur.
- b) Les entraîneurs des équipes hôtes et visiteuses doivent immédiatement être avisés de toute action entreprise par l'arbitre conformément avec les clauses de ce règlement.

## C11-7 ENREGISTREMENT DE JOUEUR (référence à A-6 Règlements de Club)

- a) L'enregistrement des joueurs s'effectuera conformément aux règles de fonctionnement (section 1) de la F.S.Q. ou selon les modifications apportées par la Région du Lac St-Louis.
- b) Au dernier vendredi avant le début de la saison, la liste de joueurs doit être enregistrée sur PTS au minimum de 14 joueurs par équipe. En plus, chaque équipe doit avoir un entraîneur régional affilié avec passeport régional, détenteur du minimum de certification requise par la FSQ. Un maximum de vingt (25) joueurs inscrits avec un passeport régional compétitif.
- c) Tout joueur réserve doit avoir en sa possession un passeport régional. Le manquement de se conformer au règlement résultera en un match perdu par défaut **3-0** et une amende de **25\$**.
- d) Les joueurs réserves doivent être indiqués sur la feuille de match dans la colonne réserve « R ».



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



- e) Les Clubs peuvent enregistrer jusqu'à trois (3) joueurs U-17 et/ou U-18 par équipe. Avec la permission du Comité de la Ligue Métro, ils pourront enregistrer des joueurs U-17 et/ou U-18 additionnels.
- f) Aucun joueur U-16 ne peut jouer dans la ligue Métro. Aucune exception n'est permise car ceci constituerait un double sur classement.

## C11-8 NOMBRES DE JOUEURS

Un maximum de dix-huit (18) joueurs, avec passeport et en uniforme de club, peuvent être inscrits sur la feuille de match ou participer à une partie. Aucun autre joueur n'est permis sur la surface technique. Manquer de s'y conformer résultera en un match perdu par défaut **3-0**.

## C11-9 TERRAIN DE JEU ET ÉQUIPEMENTS

- a) TERRAIN DE JEU: Les Clubs doivent s'assurer que leurs terrains sont sécuritaires et que l'on peut y jouer en tout temps. Le club receveur sera tenu responsable si les obligations suivantes ne sont pas remplies;
  - Tous les terrains doivent être adéquatement lignés, doivent avoir deux (2) bancs de joueurs sur un même côté du terrain et comprendre des filets aux deux extrémités du terrain.
  - Tous les buts doivent être munis de filets en bonne condition. Les filets doivent être sans trous de plus de 15 cm x 15 cm (6 po x 6 po). Les filets doivent être bien faufiletés aux buts sur tous les côtés et ils doivent être ancrés par terre à une distance d'au moins 1 m (3 pi 3 po) derrière la ligne de but. Tous les buts doivent être ancrés et sécurisés ou sanctionnés (approuvés) pour usage sur terrains artificiels.
  - Les drapeaux de coin doivent avoir une hauteur minimale de 5 pieds (1.5 mètres) et doivent être installés à tous les matchs. Les matchs peuvent être joués si les 4 drapeaux n'y sont pas présents mais le club se verra imposer une amende.
  - Les arbitres et les entraîneurs sont dans l'obligation d'indiquer tout non-respect de l'article C11-9 a) sur la feuille de match. Aucune autre plainte ne sera acceptée si non indiqué sur la feuille de match. Tout club en faute se verra imposer une amende de **25\$**.
  - Il est dans l'obligation du club receveur d'aviser son arrondissement/ville de tout manque au terrain. Ce même club doit aviser l'administrateur de la Ligue Métro de tout risque à la sécurité des athlètes causé par les conditions de terrains inadéquates ainsi que tous changements au calendrier que ces conditions peuvent entraîner.
  - Un protêt sur la condition des terrains n'est pas recevable.
- b) LE BALLON :
  - SENIOR U19 – U35 et O35 :
    - Ballon Format no.5, Circonférence de 27-28 pouces (68-71 cm)
    - Poids 14-16 onces (397-453 gm)
  - La pression doit être 9-10.5 livres par pouce carré. Les ballons non piqués, vulcanisés, sont interdits. LES ENTRAINEURS DOIVENT S'ASSURER QUE LES BALLONS DE MATCH SOIENT GONFLÉS CONVENABLEMENT. L'entraîneur de l'équipe hôte à la responsabilité de fournir un (1) ou deux (2) ballons officiels de la ligue pour le match. Le ballon doit être prêt à être utilisé et répondre aux normes et conditions appropriées. Si un tel ballon n'est pas disponible, l'arbitre peut s'enquérir auprès de l'entraîneur de l'équipe visiteuse ou utiliser tout autre ballon en bon état et répondant aux spécifications ci haut mentionnées.
- c) JOUEURS:
  - i) Tous les joueurs doivent porter l'uniforme de club complet (chandail, shorts, bas) et de la même couleur tel qu'enregistré par leur club (tel que stipulé par la loi 4 de FIFA). (Une amende pourrait être donnée aux équipes n'ayant pas des maillots et bas uniformes selon le règlement A-4)
  - ii) Les gardiens doivent porter un maillot de couleur distincte des autres joueurs et de l'arbitre et peuvent porter des shorts ou des pantalons. Les shorts, pantalons et bas peuvent être d'une couleur différente que celles de l'équipe. Si un gardien est remplacé et veut jouer sur le terrain, il/elle doit appliquer le règlement C11-9 c)i) ci-dessus.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



- iii) Le maillot doit être porté à l'intérieur du short en tout temps, et ce, aussi pour le gardien de but. Le chandail doit être numéroté (numéro différent) au dos de celui-ci (dimension de 6" minimum). Les manches doivent être déroulées.
- iv) Aucun échange de numéro (maillot) n'est permis sans l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs ne sont en aucun temps autorisés à retirer leur maillot sur le terrain de jeu ou au banc des joueurs.
- v) Les protège-tibias sont obligatoires conformément aux règlements de la FIFA et doivent être recouverts en tout temps.
- vi) Les couvre-chefs approuvés par la FIFA peuvent être portés.
- vii) Aucun bijou ou objets dangereux peut être porté.
- viii) Le port de lunettes à lentilles de prescription et le port d'une prothèse auditive est permis.

## C11-10 RÈGLES DU JEU

- a) Lors d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc, aucun joueur de l'équipe adverse ne doit être à moins de 9.15 mètres du quart de cercle délimitant la surface de coin du terrain. L'arbitre doit s'assurer que la distance est respectée.
- b) Lors d'un coup de pied de but, les joueurs de l'équipe adverse doivent être à l'extérieur de la surface de réparation et à au moins 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce qu'il soit botté en jeu. L'arbitre doit s'assurer que la distance est respectée.
- c) Fautes et Inconduites **Les règles de FIFA s'appliquent pour tous les coups francs directs et indirects**

### i. Coup franc direct

Un coup franc direct est donné à l'équipe adverse si un joueur commet une des sept fautes suivantes d'une façon jugée insouciant, dangereuse ou excessive :

- Coup de pied ou l'intention de donner un coup de pied à l'adversaire ;
- Jambette ou l'intention de faire une jambette à l'adversaire ;
- Saute sur l'adversaire ;
- Fonce sur l'adversaire ;
- Frapper ou l'intention de frapper l'adversaire ;
- Pousser l'adversaire ;
- Plaquer l'adversaire.

Un coup franc direct sera aussi donné à l'équipe adverse si un joueur commet une des trois fautes suivantes :

- Retient l'adversaire ;
- Crache sur l'adversaire ;
- Manipule le ballon de façon intentionnelle (sauf pour le gardien lorsqu'il est à l'intérieur de sa propre surface de réparation).

Un coup franc direct est frappé à l'endroit ou la faute a eu lieu (voir le règlement 13 – Positionnement d'un coup franc)

### ii. Tir de pénalité

Un tir de pénalité est donné si au moins une des fautes ci-dessus est commise par un joueur à l'intérieur de la surface de réparation, indépendamment de la position du ballon, sous condition qu'il est en jeu.

### iii. Coup franc indirect

Un coup franc indirect est donné à l'équipe adverse si le gardien de but commet une des quatre fautes à l'intérieur de sa propre surface de réparation :

- Manipule le ballon avec ses mains pendant plus de 6 secondes avant de le remettre en jeu ;
- Touche le ballon une seconde fois après l'avoir remis en jeu mais sans qu'aucun autre joueur ne l'ait touché ;
- Touche le ballon avec ses mains après qu'un de ses coéquipiers lui ait passé le ballon intentionnellement ;
- Touche le ballon avec ses mains directement après une rentrée de touche effectuée par un de ses coéquipiers ;



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



Un coup franc indirect est aussi donné à l'équipe adverse si, selon l'opinion de l'arbitre, un joueur :

- Joue de façon dangereuse ;
- Entrave le progrès du jeu de l'adversaire ;
- Empêche le gardien de but de remettre le ballon en jeu ;
- Commet toutes autres fautes, n'ayant pas été mentionnées précédemment dans le règlement 12, lors de laquelle le jeu est arrêté pour sanctionner ou renvoyer un joueur.

Un coup franc direct est frappé à l'endroit ou la faute a eu lieu (voir le règlement 13 – Positionnement d'un coup franc)

- d) L'arbitre remet le ballon en jeu à l'endroit ou le ballon se trouvait lors de l'arrêt du jeu, sauf dans les cas ou le jeu s'est arrêté à l'intérieur de la zone des buts, dans de tels cas l'arbitre remettra le ballon en jeu sur la ligne de réparation parallèle à la ligne des buts, au point le plus rapproché de l'endroit ou le ballon se trouvait au moment de l'interruption du jeu. Le jeu reprend au moment ou le ballon touche le sol.
- e) Le règlement du hors-jeu (Règlements de la FIFA, règle de jeu à 11 – hors jeu) s'applique au soccer à 11.
- f) La règle de la passe arrière au gardien (pass-back) est applicable à toutes les parties de soccer-à-11, cette règle s'applique seulement en cas de passe délibérée faite avec le pied ou une rentrée en touche (throw-in) effectuée par un coéquipier (Règlements de la FIFA sur la règle du jeu 12).
- g) Une seule tentative sera allouée à un joueur lors de la rentrée en touche.
- h) **SUJET À AUTORISATION DE L'ARBITRE**, un nombre illimité de substitution peut être effectuée aux occasions suivantes :
- Après un but;
  - Avant un coup de pied de but;
  - À la mi temps;
  - Lorsque le jeu est interrompu pour cause de blessure (seul le joueur blessé peut être remplacé);
  - **Pour les divisions A et L seulement** : Aux rentrées en touche (la substitution peut être faite par l'équipe en possession du ballon et **seulement** si cette équipe effectue des substitutions l'équipe adverse peut faire de même).
- i) Dans l'éventualité d'une blessure nécessitant un arrêt de jeu et l'intervention sur le terrain d'un membre du personnel de l'équipe, le joueur blessé doit quitter le terrain, ou en être retiré, à l'exception du gardien de but. L'arbitre a la responsabilité de la sécurité de tout joueur sur le terrain. Le joueur blessé pourra être immédiatement remplacé par un autre joueur et être autorisé à revenir à la prochaine substitution. (Voir article C11-10 h). L'arbitre a la décision finale quant à savoir si le gardien de but peut rester après avoir été blessé. À cause de l'importance de son rôle, il est alloué un temps raisonnable au gardien de but pour qu'il puisse reprendre ses esprits. Tout joueur ayant une blessure qui saigne (incluant le gardien de but) doit quitter le terrain.

## C11-11 REPORT DE PARTIES

- a) Si une partie doit être remise à cause de la mauvaise température ou de la mauvaise condition du terrain, le représentant du club doit immédiatement informer l'administrateur de la Ligue Métro et l'assignataire des arbitres de club et des arbitres de la région. Les entraîneurs doivent mettre tout en œuvre pour aviser l'équipe adverse le plus tôt possible.
- b) Si un terrain est fermé par la ville/arrondissement, le représentant de Club Lac St-Louis doit immédiatement aviser l'administrateur de la Ligue Métro et l'assignataire des arbitres du club et de la région des détails par téléphone et courriel. Ensuite, le représentant du Club et les entraîneurs se doivent de fournir l'effort nécessaire pour en aviser les personnes impliquées.
- c) Si une partie est annulée par l'arbitre, ce dernier doit immédiatement informer l'assignataire des arbitres du club et/ou l'assignataire des arbitres de la région.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



- d) Une fois que l'horaire officiel est publié, les parties peuvent être remises seulement pour une compétition de la coupe provinciale, pour les tournois et/ou autres compétitions impliquant des joueurs sur les équipes de Sélection régionale, pour toute activité scolaire officielle non prévue au calendrier ou un évènement religieux, et SEULEMENT si 4 joueurs ou plus ou 2 joueurs et un gardien de but sont absents. Les requêtes doivent être soumises à l'administrateur de la Ligue Métro accompagnées de documents officiels à l'appui, et ce pas moins de cinq (5) jours ouvrables avant la partie. (N.B. une lettre signée à l'entête de l'école, l'église, du temple ou de la synagogue...etc...sont des exemples de documents OFFICIELS à l'appui.)
- e) A l'intérieur des sept (7) jours suivant l'annonce d'une partie remise, il est de la responsabilité du club receveur de coordonner une date pour la reprise du match avec l'équipe. Une fois en accord, le Club receveur devra fournir cette nouvelle date au programmateur régional et à l'administrateur de la Ligue Métro. Si applicable, le programmateur régional informera l'assignataire des arbitres régional ainsi que l'assignataire des arbitres du Club. Les parties doivent être jouées aux nouvelles dates prévues sauf si C11-11 d) s'applique.
- f) Aucune partie ne sera remise la fin de semaine avant 16h00, **SAUF** si les deux entraîneurs sont consultés et acceptent.
- g) Aucun match impliquant des équipes exigeant un déplacement de cent kilomètres et plus ne doit avoir lieu du lundi au jeudi inclusivement durant la période scolaire. Des exceptions peuvent être accordées par le comité de la Ligue Métro (FSQ art. 40.15).

## C11-12 ARBITRES

L'assignataire des arbitres de la région et/ou l'assignataires des arbitres du Club assignent des arbitres et juges de ligne qualifiés selon le tableau suivant;

	Homme	Femme
Division 1 AA	Arbitre régional Juges de ligne régionaux	Arbitre régional Juges de ligne régionaux
Division 2 A	Arbitre régional Juges de ligne régionaux	Arbitre régional Juges de ligne régionaux
Division 3 A	Arbitre régional Juges de ligne régionaux	Arbitre régional Juges de ligne régionaux
Division 4 A	Arbitre régional Juges de ligne régionaux	Arbitre régional Juges de ligne régionaux
Division 5 A	Arbitre régional Juges de ligne régionaux	Arbitre régional Juges de ligne régionaux
Division 6 A (H) L (F)	Arbitre régional Juges de ligne régionaux	Arbitre du Club Juges de ligne du Club
Division 6 L	Arbitre régional Juges de ligne du Club	Arbitre du Club Juges de ligne du Club
Division 7 L	Arbitre régional Juges de ligne du Club	Arbitre du Club Juges de ligne du Club
Division 8 L	Arbitre régional Juges de ligne du Club	

- a) Les arbitres doivent compléter et envoyer un rapport officiel au Comité de discipline Régional s'il survient une expulsion ou un problème grave au cours d'une partie.
- b) Si l'arbitre ne se présente pas et si aucun des 2 juges de ligne n'est qualifié, le match sera remis.

## C11-13 COULEURS DES CLUBS (Se référer à A-4 sous règlement de Club)

- a) Au moment de l'enregistrement, toutes les équipes déclarent leurs couleurs de club pour les chandails, shorts et bas.
- b) Toutes les équipes doit apporter à chaque partie des chandails numérotés ou des dossards d'une couleur alternative.
- c) Les chandails ou dossards doivent être numérotés



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



- i. Les chiffres doivent être au moins 6 po de haut, dans le dos.
  - ii. Les chiffres doivent être clairs et lisibles.
  - iii. Chaque chandail ou dossard porté par les membres de l'équipe durant une partie doit avoir un numéro unique.
- d) L'équipe hôte doit porter ses couleurs officielles sinon une amende de **50\$** sera imposée.
- e) En cas de conflit, l'équipe visiteuse doit changer de couleur.
- f) Il y aura une amende de **50\$** si l'équipe visiteuse n'a pas de couleur alternative. Le match sera remis au calendrier si l'arbitre juge le match non-jouable.

## C11-14 SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR LA LIGUE

- a) Toute suspension doit être purgée avec l'équipe officielle dont le joueur en est un membre permanent. Un joueur réserviste de division « L », « A » ou « AA » doit purgée sa suspension avec l'équipe avec laquelle il a reçu son expulsion AVANT de retourner dans son équipe officielle dont il est un joueur permanent (FSQ art. 40.42.2).
- b) Toute suspension d'un entraîneur doit être purgée avec l'équipe avec laquelle l'expulsion a été notée. L'entraîneur est suspendu de TOUTE ACTIVITÉS de la Ligue Métro pour toute la durée de la suspension mais, un entraîneur peut continuer d'assumer ses fonctions d'entraîneur pour son équipe juvénile inter cité ou locale. Il n'est pas nécessaire de montrer un carton rouge à un entraîneur pour que l'expulsion soit officielle.
- c) Lorsqu'un joueur accumule deux (2) avertissements dans une même partie, il/elle est automatiquement suspendu pour la prochaine partie. Une amende de **20\$** s'applique (art. DC-9). Des sanctions additionnelles peuvent être appliquées si l'expulsion est le résultat d'une mauvaise conduite. (Ces deux avertissements ne s'appliquent pas aux règles C11-14 e,f et g).
- d) Lorsqu'un joueur ou un entraîneur est expulsé de la partie (carton rouge) il/elle est automatiquement suspendu pour la prochaine partie. Une amende de **20\$** s'applique (art. DC-9). En division 1 « AA », un deuxième carton rouge pendant la même saison entraîne une suspension de trois (3) matchs (FSQ art. 40.42). Des sanctions additionnelles peuvent être appliquées si l'expulsion est le résultat d'une mauvaise conduite.
- e) Tout joueur qui accumule un total de trois (3) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour la prochaine partie. (FSQ article 26.1)
- f) Tout joueur qui accumule deux (2) autres (un total de 5) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour les deux (2) prochaines parties.
- g) Tout joueur qui accumule deux (2) autres (un total de 7) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour les trois (3) prochaines parties.
- h) Une amende de **25\$** sera imposée à toute équipe recevant quatre (4) avertissements et/ou expulsions ou plus dans un même match.
- i) Une équipe qui accumule 25 avertissements durant la saison recevra une amende de **50\$** et, pour tous avertissements additionnels, recevra une amende supplémentaire de **50\$**. Les équipes participant à plus de 18 matchs (Ligue, Séries et Coupe) auront le droit d'accumuler 30 avertissements durant la saison avant de recevoir l'amende de **50\$**.
- j) Les gains en argent résultant des amendes (C11-14i), dans chaque division jusqu'à un maximum de 300\$, seront remis à l'équipe gagnante du prix du Fair Play dans cette division. (Équipe ayant accumulé le moins de point de démérite selon le règlement A-12)
- k) Les suspensions demeurent en vigueur jusqu'à ce que le joueur et/ou l'entraîneur aient son nom et numéro de passeport clairement indiqué sur les feuilles de match subséquentes lors de multiple parties de suspension, inscrite comme purgeant une suspension. Les suspensions se poursuivent à la prochaine compétition de la Ligue Métro. Exemple :
  - Été (saison et Coupe) aux séries
  - Été (saison et Coupe) et/ou des séries à la saison d'hiver
  - Été (saison et Coupe) et/ou des séries à la saison d'été suivante
  - L'hiver de la présente année à la saison d'été suivante
- l) Les mesures disciplinaires additionnelles suivront les directives de discipline régionale.



## RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



- m) Le Comité de la Ligue Métro ou le Comité de discipline régional peut décider que le club dirigeant d'un joueur, entraîneur, parent, spectateur, équipe ou membre officiel qui enfreint les règlements ayant été trouvé coupable d'une violation majeure des règlements aura l'obligation de fournir un bon de comportement de mille dollars (1000,00 \$) pour le reste de la saison et la saison subséquente.
- Le bon doit être émis à la date spécifiée autrement toutes équipes impliquées dans des parties sanctionnées par la région, déclarera forfait pour tout classement et toutes parties subséquentes de la saison courante, et sera exclus des parties de la Coupe pour cette saison.
  - Si le bon n'est pas émis à la date spécifiée, le club sera placé en mauvaise position.
  - Si le bon n'est pas émis, le Club sera interdit de toute participation additionnelle dans des compétitions jusqu'à l'émission du bon.
  - Le bon sera retourné à la fin de la saison suivante s'il n'y a pas d'effraction majeure aux règlements et ce à n'importe quel niveau.
  - Le bon de garantie sera confisqué s'il y a une autre effraction majeure aux règlements, et ce à n'importe quel niveau, par un joueur, un entraîneur, un parent, un spectateur, une équipe ou un membre officiel du club. Le Comité de la Ligue Métro, le Comité de discipline régional ou le Conseil régional peut imposer des amendes supplémentaires, des restrictions ou des sanctions ou le club peut être placé en mauvaise position. Un autre bon de comportement de mille dollars (1000,00\$) doit être soumis dans la semaine qui suit l'avis officiel de la confiscation du bon.

### C11-15 MOUVEMENT DE JOUEURS (Se référer au règlement de Club sous A-7)

- a) D'une équipe à une autre à l'intérieur d'un même Club.
- Un joueur sera autorisé à jouer dans une catégorie, une classe ou une division supérieure à la sienne. Aucun joueur n'est autorisé à jouer dans une catégorie inférieure à laquelle il/elle est enregistré.
  - Le mouvement de joueurs entre équipes d'un même club évoluant dans la même division n'est pas permis.
  - Un joueur enregistré avec une équipe régionale compétitive peut jouer un nombre illimité de matchs avec une équipe de division 1 « AA » (FSQ art. 40.37) Un nombre illimité de réservistes (sénior et/ou juvénile) peut être utilisé.
  - Pour les divisions 2 à 8, un maximum de quatre (4) joueurs enregistrés (sénior et/ou juvénile) peut être appelé comme réservistes dans une catégorie, classe ou division plus élevées pour un maximum de 5 matchs par division supérieure. Pour continuer de jouer dans une division supérieure passée 5 matchs, le joueur doit être transféré sur la liste de joueur sur PTS REG dans la catégorie supérieure. Si un club possède plus d'une équipe dans une division quelconque, les joueurs réservistes ne peuvent jouer pour plus d'une équipe par division supérieure.
  - Tous les joueurs des divisions compétitives doivent être enregistrés dans la liste officielle comme joueur régulier (« J » dans le système PTS). Les listes permanentes officielles sont fixes à compter du 15 juillet – seulement les nouvelles affiliations peuvent être ajoutées.
  - Les joueurs juvéniles réservistes (U17, U18 et/ou U21) AA peuvent être appelés comme réservistes;
    - Un nombre illimité de fois seulement dans la Division 1 AA;
    - Pour un maximum de 5 matchs dans les divisions 2 à 5.
  - Les joueurs juvéniles réservistes (U17, U18 et/ou U21) A & L peuvent être appelés comme réservistes;
    - Un nombre illimité de fois seulement dans la Division 1 AA;
    - Pour un maximum de 5 matchs dans les divisions 2 à 5;
    - Pour un maximum de 5 matchs dans les divisions 6 à 8, L;

Les joueurs juvéniles U17, U18 et/ou U21 peuvent seulement être appelés par le système juvénile du Club, si un Club ne possède pas un tel système, il ne peut appeler comme réserviste aucun autre joueur juvénile.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



- viii. Les joueurs enregistrés de la division O35 AAA peuvent jouer au sein d'une équipe à l'intérieur de la Ligue Métro en division 1, 2 ou 3. Le joueur sera lié à l'équipe et au club si plusieurs équipes existent dans une même division. Les joueurs O35 (AA, A et L) peuvent jouer avec un club à l'intérieur de la Ligue Métro dans n'importe quelle division. Le joueur sera lié à l'équipe et au club si plusieurs équipes existent dans une même division.
  - ix. Aucun joueur enregistré juvénile ni Sénior Élite (AAA) ne peut jouer à l'intérieur de la Ligue Métro. (Exception; joueurs O35 AAA, selon le règlement A-7 a) vi).
  - x. Un manquement au règlement A-& a) (i-vii) résultera à un forfait avec un score de **5-0** et quatre (-4) points seront retirés au classement. Une offense additionnelle de la part de la même équipe sera prise en charge par le comité de la Ligue Métro et pourra mener à des sanctions additionnelles.
- b) Club à Club :
- i. À l'intérieur de ARS Lac St-Louis *exclusivement*, les frais de «préformation» ne seront pas chargés pour les joueurs en quête d'un nouveau club pour la nouvelle année

## C11-16 RESPONSABILITÉS DES ARBITRES

S'il vous plait veuillez vous référer au Règlement de Club section A-10.